



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

Première Commission

9^e séance

Jeudi 14 octobre 2004, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. De Alba (Mexique)

La séance est ouverte à 15 h 15.

Points 57 à 72 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale.

M. Shamsher M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord vous féliciter chaleureusement pour votre élection à la présidence de la Commission. Je suis certain que, sous votre conduite éclairée, les débats de la Commission porteront leurs fruits. Je tiens également à exprimer mes sincères remerciements à M. Nobuyasu Abe, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, pour sa déclaration très complète lors de la deuxième séance de la Commission.

Alors que nous sommes réunis ici, le concept de multilatéralisme – fondement de la Charte – est gravement menacé. À regret, nous constatons qu'après des années de délibérations, la Commission du désarmement n'a pu convenir d'un ordre du jour ni adopter un rapport de fond sur ses travaux. La Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, n'a pas pu non plus aboutir à un programme de travail, ce qui n'a pas permis un travail de fond sur le désarmement.

Les débats de la semaine dernière en Première Commission n'ont fait que souligner ces craintes. Nous ne saurions surestimer la nécessité d'identifier des méthodes spécifiques, pratiques et transparentes pour réaliser un désarmement complet et la non-prolifération sous un contrôle international effectif. Le fait que la Conférence du désarmement n'ait pu convenir d'un programme de travail traduit malheureusement l'absence de volonté politique, notamment de la part des principaux majeurs, en ce qui concerne les questions de désarmement.

Néanmoins, le Bangladesh se félicite de l'adoption de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et demande aux États Membres de prendre des mesures concrètes et efficaces, en complément des efforts actuellement déployés pour renforcer les régimes de désarmement multilatéral et de non-prolifération.

Nous partageons l'avis exprimé par le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, à savoir que « les auteurs de la Charte avaient pour les guider une idée phare, l'idée que la paix internationale ne saurait s'instaurer durablement que si elle reposait sur l'interdépendance » (A/59/1, par. 296). Le Bangladesh est un défenseur convaincu de la primauté du droit et du multilatéralisme dans tous les domaines des relations internationales, y compris la non-prolifération et le désarmement.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Nous regrettons les maigres progrès réalisés cette année à la Conférence du désarmement. Une ferme volonté politique de la part des États membres est essentielle pour faire avancer le processus de désarmement, car elle permettrait à la Conférence du désarmement de négocier de nouveaux accords en matière de maîtrise des armements et de désarmement, en mettant l'accent sur l'élimination des armes de destruction massive.

Nous sommes également préoccupés par la lenteur du désarmement, les violations des engagements en matière de non-prolifération et la menace terroriste. Il y a là des dangers pour la paix et à la sécurité internationales, qui pourraient accroître la possibilité de nouvelles frappes unilatérales ou préventives.

Nous sommes inquiets par le peu de progrès enregistrés par les États dotés d'armes nucléaires dans l'élimination de leurs arsenaux aux fins du désarmement nucléaire. Nous tenons à souligner la menace qui pèse sur l'humanité en raison de l'existence continue d'armes nucléaires et du recours possible à la menace ou à l'emploi de ces armes. Nous devons souligner la nécessité de procéder à l'élimination complète des armes nucléaires si l'on veut épargner au monde les risques d'une prolifération nucléaire. Nous prions instamment les parties concernées d'entamer sans tarder des négociations sur cette question.

La mise au point envisagée de nouveaux types d'armes nucléaires nous préoccupent également. Nous tenons à rappeler que prévoir le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires constitue une violation des garanties de sécurité fournies par les États dotés d'armes nucléaires. De même, la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires constitue une violation des garanties fournies par les États dotés d'armes nucléaires au moment de la conclusion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN), à savoir que le Traité empêcherait le perfectionnement des armes nucléaires existantes ainsi que la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires.

Le Bangladesh estime que la Conférence du désarmement est l'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Nous regrettons le fait que certains États dotés d'armes nucléaires continuent

de faire preuve d'inflexibilité, gênant ainsi le bon fonctionnement de la Conférence du désarmement. Nous tenons à souligner la nécessité d'entamer des négociations sur un programme échelonné visant l'élimination complète des armes nucléaires, y compris une convention sur les armes nucléaires, selon un calendrier déterminé.

Nous rappelons la conclusion unanime de la Cour internationale de Justice selon laquelle il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à leur terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire sous tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace. Nous regrettons l'absence de progrès dans l'application de cette obligation. Le Bangladesh réitère son appel en faveur de la tenue rapide d'une conférence internationale qui aurait pour objectif de parvenir à un accord sur un programme échelonné d'élimination complète des armes nucléaires selon un calendrier déterminé, d'interdire la mise au point, la fabrication, l'acquisition, les essais, le stockage, le transfert, la menace ou l'emploi de telles armes et de prévoir leur destruction. À notre avis, l'élimination complète des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre la menace ou l'emploi d'armes nucléaires.

Nous notons avec inquiétude les incidences négatives de la mise au point et du déploiement de systèmes de défense antimissile balistiques et de la mise au point continue d'une technologie militaire avancée capable d'être déployée dans l'espace, entraînant ainsi une nouvelle détérioration d'un climat international propice à la promotion du désarmement et au renforcement de la sécurité internationale. Le Bangladesh demande qu'un travail de fond sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace soit immédiatement entamé au sein de la Conférence du désarmement.

Le Bangladesh se félicite du rapport élaboré par le Groupe d'experts gouvernementaux sur la question des missiles sous tous ses aspects et de la convocation d'un autre groupe d'experts gouvernementaux chargé de poursuivre l'examen de cette question. Nous sommes convaincus qu'une approche négociée au niveau multilatéral, universel, global et non discriminatoire de la question des missiles sous tous ses aspects contribuerait à la paix et à la sécurité internationales.

Le Bangladesh, dont le bilan en matière de désarmement et de non-prolifération est exemplaire, appuie l'adhésion universelle au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). C'est de façon intentionnelle et inconditionnelle que nous avons choisi de conserver le statut d'État non nucléaire. Notre engagement sans équivoque à l'égard de la pleine exécution du TNP sous tous ses aspects découle de nos obligations constitutionnelles vis-à-vis d'un désarmement général et complet. Le Bangladesh est la première nation d'Asie du Sud-Est de l'annexe 2 à avoir signé le TICEN.

En tant qu'État partie à la quasi-totalité des traités relatifs au désarmement, en particulier le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, de la Convention sur les armes chimiques, de la Convention sur certaines armes classiques et la Convention sur les armes biologiques et à toxines, le Bangladesh attache une importance particulière à la stricte adhésion à ces traités. Nous estimons que tout type d'essai nucléaire porte atteinte à la non-prolifération nucléaire, tant horizontale que verticale, et constitue une menace majeure pour la paix et la sécurité internationales. Nous avons également conclu des accords de garanties avec l'Agence internationale de l'énergie nucléaire, notamment le protocole additionnel y relatif. Tout cela démontre notre attachement indéfectible à l'objectif de la non-prolifération nucléaire, du désarmement et de l'élimination effective des armes nucléaires.

Il existe un lien direct entre le désarmement et le développement. Je voudrais ici faire référence à la déclaration faite cette année par le chef de la délégation du Bangladesh à l'Assemblée générale :

« Nous pensons qu'il existe un lien direct entre le désarmement et le développement. Le Bangladesh est partie à toutes les grandes conventions et tous les grands traités internationaux sur le désarmement. Notre situation géographique fait que les armes nucléaires sont une source de préoccupation directe et légitime pour nous, dans la région de l'Asie du Sud-Est. Le Bangladesh appuie par conséquent toutes les mesures partielles ou non, en faveur de la maîtrise des armements et du désarmement classique ou nucléaire. » (A/59/PV.7, p. 37).

Nous prions instamment tous les États – en particulier les principales puissances militaires – de contenir leurs dépenses militaires et de consacrer une part des ressources disponibles à la mise en œuvre des traités aux fins du développement économique et social des pays en développement. Nous sommes convaincus que les objectifs de développement du Millénaire seront réalisés dans les meilleures conditions dans le cadre du désarmement, de la réduction des dépenses militaires, de l'octroi des ressources nécessaires à l'élimination de la pauvreté et de mesures de confiance durables.

Le Bangladesh appuie les approches régionales à l'égard du désarmement nucléaire. À notre avis, les mesures de confiance peuvent être, par le biais de la création de zones exemptes d'armes nucléaires, une contribution significative au désarmement. Nous nous félicitons de toutes les zones exemptes d'armes nucléaires existantes et demandons la création de zones analogues en Asie du Sud-Est, au Moyen-Orient et dans d'autres régions du monde. Le processus de Katmandou doit être renforcé de façon à contribuer à la paix et à la sécurité régionales en Asie et dans le Pacifique. Le concept de zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'accords librement consentis devrait être poursuivi avec beaucoup de sérieux afin d'englober de plus en plus de régions. En Asie du Sud-Est, l'Inde et le Pakistan doivent renoncer aux armes nucléaires et adhérer au TNP.

Il est troublant de constater le maintien de restrictions injustifiées imposées aux pays en développement en ce qui concerne leurs exportations de matériels, d'équipements et de technologies pour l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Cette attitude va à l'encontre des dispositions du TNP. Le Bangladesh demande le respect immédiat et non discriminatoire par les États dotés d'armes nucléaires des obligations qui leur incombent en vertu de l'article IV du TNP. Nous voudrions réaffirmer l'inviolabilité des activités nucléaires pacifiques et rappeler que toute attaque ou menace d'attaque contre des installations nucléaires pacifiques, opérationnelles ou en construction fait courir un grand danger aux êtres humains et à l'environnement et représente une violation grave du droit international, des buts et principes de la Charte des Nations Unies ainsi que des règlements de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Nous sommes profondément préoccupés par le transfert, la production et la circulation illicite d'armes légères et de petit calibre, leur accumulation excessive et leur propagation incontrôlée dans différentes régions du monde. Nous demandons la mise en œuvre effective du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, adopté lors de la Conférence des Nations Unies qui s'est tenue à New York, du 9 au 20 juillet 2001. Ce programme prévoit une approche réaliste, concrète et globale des problèmes liés au commerce illicite des armes légères aux niveaux national, régional et mondial.

Le Bangladesh est vivement préoccupé par l'augmentation du nombre de civils, parmi lesquels des femmes et des enfants, qui sont victimes de mines antipersonnel dans des situations de conflit ou postconflituelles. Il nous paraît nécessaire que la communauté internationale fournisse les moyens nécessaires pour procéder au déminage ainsi qu'à la réhabilitation des victimes et à leur réinsertion sociale dans les pays touchés par les mines. Nous engageons instamment les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à la Convention sur l'interdiction de l'utilisation, du stockage, de la production et du transfert de mines antipersonnel et sur leur destruction.

Nous relevons avec satisfaction l'adoption successive par l'Assemblée générale de résolutions prévoyant des mesures destinées à empêcher des terroristes d'acquérir des armes de destruction massive. Il importe de noter que la façon la plus efficace d'empêcher des terroristes d'acquérir des armes de

destruction massive est l'élimination totale de ces armes.

Nous restons convaincus que la primauté du droit et le multilatéralisme sont les seules options dont nous disposons dans notre approche des questions touchant la paix et la sécurité internationales, notamment le désarmement. La revitalisation des activités de l'Assemblée générale et le renforcement du système des Nations Unies revêtent une importance capitale à cet égard.

L'année prochaine, nous célébrerons le sixantième anniversaire des Nations Unies. Ce sera un moment de réflexion, l'occasion d'exprimer de nouvelles idées en vue d'assurer la sécurité collective dans toutes ses dimensions, pour toutes les nations sur Terre. Tels furent la mission et l'objectif des pères fondateurs des Nations Unies, que nous avons pour devoir de poursuivre.

Le Président (*parle en espagnol*) : La Commission vient d'entendre le dernier orateur dans le débat général sur tous les points du désarmement relatifs au désarmement et à la sécurité internationale, achevant ainsi la première étape de ses travaux. Au nom de tous les membres du Bureau, je saisis l'occasion qui m'est offerte pour exprimer ma gratitude pour toutes les paroles de félicitation et de soutien qui nous ont été adressées à moi et à mes collègues pendant le débat, bien que j'aie fait remarquer que, par souci d'efficacité, il était préférable de s'en abstenir.

La séance est levée à 15 h 35.